

E 2001 (D) 1/198

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères
du Département politique, P. Bonna,
au Ministre de Suisse à Berlin, H. Frölicher*

Copie

L RU. ad II 7/220- I/AZ.

Berne, 16 septembre 1939

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 13 septembre¹ et nous vous en remercions bien vivement. L'article de la «Deutsche diplomatisch-politische Korrespondenz» du 12 septembre concernant le problème de la neutralité économique ne nous avait, bien entendu, pas échappé, et nous comprenons sans peine votre désir d'être exactement renseigné sur notre attitude à l'égard de cette question si délicate.

Vous êtes sans doute parfaitement au clair sur la question de principe. Le Conseil fédéral est résolu à sauvegarder la neutralité suisse dans tous les domaines, y compris le domaine économique, et vous pouvez affirmer à Berlin que nous ne nous prêterons à rien qui soit en contradiction avec les devoirs des neutres tels que nous les avons toujours observés et pratiqués notamment au cours de la dernière guerre.

C'est donc sur les modalités des échanges entre la Suisse et les pays belligérants que vous désirez être renseigné. Nous ne nous trouvons malheureusement pas en état de le faire avec précision parce que celles-ci font actuellement l'objet de négociations en cours à Berne aussi bien avec la France qu'avec l'Allemagne et qu'il n'est pas encore possible de préjuger des solutions qui seront adoptées.

Il est clair que nous ne pouvons guère espérer obtenir des belligérants qu'ils autorisent la livraison ou le transit de marchandises considérées comme contrebande de guerre sans exiger l'engagement que ces marchandises ne seront pas réexportées à leurs adversaires. Nous sommes disposés, en principe, à assumer de tels engagements et à prendre les mesures pour les observer. Nous n'acceptons pas, en revanche, l'organisation d'un contrôle étranger à cet égard.

Ajoutons que les conversations nécessaires sur les questions relatives au ravitaillement de la Suisse en temps de guerre se sont ouvertes sur notre initiative

1. *Non reproduite.*

depuis assez longtemps déjà avec les Etats susceptibles de mettre à notre disposition les moyens de communication. Nous n'avons pas eu, par conséquent, à prendre position sur des notes de principe comparables à celle que la Grande-Bretagne a adressée aux Etats du Groupe d'Oslo. C'est un des points sur lesquels notre position diffère de celle de ces Etats dont la situation présente de fortes analogies avec la nôtre et avec lesquels nous restons en contact, notamment par l'intermédiaire de M. de Stoutz que le Conseil fédéral a autorisé à assister en qualité d'observateur aux séances du Comité permanent de Bruxelles².

P.-S. Il va de soi que ce qui précède est exclusivement destiné à votre orientation personnelle. Les postes de radio allemands ont publié ce matin que la Suisse allait adhérer complètement au Groupe d'Oslo et même en prendre la tête. Ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire au Ministre d'Allemagne³, cette nouvelle n'est pas exacte. La Suisse est en contact avec les Etats du Groupe d'Oslo, dont les intérêts sont analogues aux siens, mais non pas identiques. Les différences de fait et de forme qui existent entre la position de la Suisse et celle des Etats nordiques empêchent complètement notre pays de s'associer au Groupe d'Oslo. Nous n'en suivons pas moins avec grand intérêt, par l'intermédiaire de M. de Stoutz, les travaux du Comité permanent de Bruxelles.

2. *La décision du Conseil fédéral de désigner un observateur mais de ne pas prendre part comme Etat membre à la Conférence du Groupe d'Oslo organisée à Bruxelles remonte au 2 septembre 1939 (E 1004.1 1/398, N° 1681). Cf. aussi N° 172.*

3. *Cf. la notice (non reproduite) de Bonna sur cet entretien qui eut lieu le 16 septembre à 11 h du matin. Bonna déclara notamment: La vérité est que la situation des Etats neutres du Nord de l'Europe, tous riverains à la mer, et celle de la Suisse présente sans doute des analogies, notamment sur certaines questions de principe et se présente en fait et même formellement d'une façon assez différente. La Suisse suit avec beaucoup d'intérêt, par l'intermédiaire de M. de Stoutz, les travaux du Groupe d'Oslo, mais sa situation étant différente, elle ne peut s'associer à ce groupe. M. Köcher semble très bien comprendre, mais souligne qu'il y a une différence essentielle entre la neutralité de la Suisse qui est permanente et contractuelle et celle des Etats du Nord qui est de date récente et ne repose sur aucun traité. Köcher et Bonna discutent ensuite de la représentation des intérêts égyptiens en Autriche. M. Köcher se montre comme toujours extrêmement souriant et amical. En prenant congé, il remarque que le ton de la presse s'est déjà beaucoup amélioré depuis que l'affaire est entre les mains de l'Etat-Major Général.*